

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	(Cadre réservé	à l'autorité e	nvironnementale					
Date de réception :		Dossier co	mplet le :		N° d'enregistrement :				
07/02/2018		07/02/2	018		F2018-				
	1. Intitulé du projet								
Aménagement d'un lotissem	ont d'habita				LACTOR CO. C.				
Amenagement d'un loussen	ient u nabita	allon au Suu C	re i riopitai Ei	ille Muller a bruris	statt				
2 Ide	atification d	ı (ou des) ma	itre(s) d'ouvre	ide on du (on des)	nétitionnairo(s)				
2.1 Personne physique	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
Nom	0.11		Prénor						
The state of the s	1 1 1		richor	The State of the S					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison soc	iala	EHA EON	CIEDE ULICI	JES AURELE					
Nom, prénom et qualité de la habilitée à représenter la perso		Mme Auréli	e COUSSON						
		3 4 0 0	0 1 8		Capiátá nav actions simulifiás				
RCS / SIRET 4 0 8 2	1012101	3 4 0 0	0 1 0	Forme juridique	Société par actions simplifiée				
	Joigne	ez à votre de	mande l'an	nexe obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicable	(s) du table	nu des seuils a	et critères ann	evé à l'article R 1	22-2 du code de l'environnement et				
s. Galogolis(s) applicable				ondant du projet	22-2 do code de l'environnement el				
N° de catégorie et sous-c	atégorie	Caracté	ristiques du p	rojet au regard de:	s seuils et critères de la catégorie				
					utres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)				
n°39 - travaux-constructions		1	_		vue de la création d'environ 240				
lieu à un permis d'aménage comprise entre 10000 et 40		logements re	epresentant u	n surrace de pland	cher comprise en 15000 et 16000 m²				
un terrain de moins de 10 h									
N .	,								
	-	4 Carmetéri	etimus más á	eles du erolot	AND DESCRIPTION OF THE PERSON				
				ales du projet					
Doivent être annexées au p					y formulair e				
4.1 Nature du projet, y comp									
					vue de la création d'un nouveau				
Départemental du Haut-Rhi					e Alsace Agglomération et le Conseil				
					desservir le Pôle Femme Màre				
Le quartier sera raccordé à cette voie au niveau du giratoire qui sera aménagé pour desservir le Pôle Femme Mère Enfant de l'hôpital Emile MULLER et du giratoire qui assurera le raccordement de la nouvelle voie à la RD21.									
Le projet doit permettre la c									
V									

La décision de l'autorité environnement Permis d'aménager Déclaration IOTA (Loi sur l'eau) 4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris projet et superficie globale de l'opération - préciser leurs caractéristiques	ration(s).
Superficie de l'opération Surface de plancher envisagée Nombre de logements		3,5 ha entre 15000 et 16000 m² environ 240 logements
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>7</u> ° <u>7</u>	'2+19"\ Lat.07 ∘33 ·81"E
Rue du Docteur Laennec 68350 BRUNSTATT		'" Lat°'"_ " Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	projet et	Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	Les ZNIEFF les plus proches - ZNIEFF de type 2 "Vallée de l'III et de ses affluents de Winkel à Mulhouse" - ZNIEFF de type 1 "Vallée de l'III et de ses affluents en amont de Mulhouse" se situent à plus de 1,5 km à l'Ouest du projet.
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	La zone couverte par un APB la plus proche (Le Buxberg) se situe à plus de 8 km au Sud du projet sur le ban communal de Tagolsheim
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	La zone humide remarquable la plus proche du projet correspond à la plaine d'inondation de l'Ill aux alentours de la RD18V et se situe à plus de 4 km du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont - la Vallée de la Doller à plus de 5km au Nord-Ouest - la forêt domaniale de la Hardt à plus de 6 km à l'Est
D'un site classé ?		\boxtimes	

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel L'alimentation en eau du nouveau quartier sera assurée à partir du réseau public d'eau surpressé qui dessert l'hôpital Emile Muller. Engendre-t-il des prélèvements X П d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications \boxtimes prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \times en matériaux? Des apports de matériaux seront nécessaires pour aménager les voiries. Les volumes ne sont pas connus à ce stades des études du projet. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Aucun déboisement ne sera réalisé dans le cadre du projet. En limite d'entraîner des Nord du site des déboisements seront réalisés dans le cadre de perturbations, des l'aménagement de la nouvelle voirie. dégradations, des destructions de la \boxtimes biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il \boxtimes susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une lespèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes		Le projet sera réalisé sur 3,5 ha de terres agricoles, classées par le projet de PLU de Brunstatt en zone A Urbaniser.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Comme tout quartier d'habitation, le projet induira des circulations liées à ses occupants. Le quartier est directement desservi par une nouvelle voie routière qui assurera la liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD21. L'aménagement de cette voie inclut des cheminements doux (piétonniers et cyclables) qui pourront être emprunté par les occupants du quartier. Il est de plus prévu que l'hôpital Emile Muller soit desservi en TC à partir de cette voie grâce à de nouveaux arrêts qui pourront être utilisé par les nouveaux habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Comme tout quartier d'habitation, le projet sera équipé d'un éclairage public. Celui-ci sera conçu afin d'en optimiser l'éfficacité (lampe de type LED, direction du flux lumineux vers le sol,)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Le nouveau quartier pourrait être desservi par le réseau de chauffage urbain ou par le réseau de gaz. Le choix n'est pas encore arrêté. L'orientation des bâtiments qui permettra d'optimiser les apports solaires passifs et les installations de chauffage performantes permettront de limiter les émissions atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?	\boxtimes		Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement qui collectera les eaux usées domestiques produites, mais également le débit de fuite (limité à 2 L/s/ha) des installations de rétention des eaux pluviales qui seront réalisées dans le cadre de l'opération.
	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		Le projet sera desservi par le réseau de collecte des ordures ménagères de M2A.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		\boxtimes	
/ Population		×		Le projet conduira à l'artificialisation de 3,5 ha de terres agricoles.
6.2 Les incid approuvés Oui X	ences du projet identi s ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Ce projet a ét	i desservie par une vo é dispensé d'étude d'i e du 11 août 2015	impact	ouvelle à l'iss	qui sera réalisée entre la rue du Docteur Laennec et la RD21. ue d'un examen au cas par cas (F04215P0032) par une décision du
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

né	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
Le he	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. projet vise à aménager un nouveau quartier d'habitation avec une densité comprise entre 65 et 70 logements par ctare permettant d'optimiser la superfice agricole prélevée. A ce titre, il peut être dispensé d'évaluation vironnementale.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

8.2 Autres a	nnexes volontairement	transmises par le maître d'ouvra	ge ou	pétitionnaire
Veuillez con parties auxo	npléter le tableau ci-jo juelles elles se rattache	int en indiquant les annexes join nt	tes a	u présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
		Objet		
		9. Engagement et sig	natur	e
Je certifie su	ır l'honneur l'exactitude	e des renseignements ci-dessus	X	
Fait à	Raedersheim		le,	6 février 2018
		Aurélie COUSSON Directrice Générale		
Signature		Douma	M	